



LIBRE ET VIVANT

Lettre
d'Informations
2020-04
N°18
Avril 2020

Les colonnes de cette lettre d'information sont ouvertes à toutes les opinions et nous bannissons toute forme de censure.

SOMMAIRE

- L'édito de Jean-Pierre Eudier, président - Pages 1 & 2, suivi d'un édito complémentaire de Jean-Pierre AUFFRET
- dossier CORONAVIRUS :
Pages 3 à 10
- La Ligue a gagné une bataille :
Devant le Conseil d'Etat sur l'arrêt des assistants maternels
Pages 11 et 12
- Cour Européenne des Droits de l'Homme :
Audience pour défendre les parents tchèques contre leur état - Page 13
- ENTRAIDE SOLIDAIRE :
Coup de pouce pour Pierre Hinard, lanceur d'alerte pour l'alimentation
Page 14
- 2 contes philosophiques à méditer
Page 15
- Vidéo : Page 16
- Sélection de livres : Page 18

Contact courriel :

florence.w.lnplv@gmail.com ou
lnplv.adm@gmail.com

« À chaque fil de mensonge

Que nous brodons

Se construit à notre insu

Une chaîne de vérités volcanisées

Qui, au moindre faux pas,

Fini par faire une véritable éruption. »

Jah OLELA WEMBO

Au mois de janvier, à propos de l'épidémie naissante, alors que je tentais d'exprimer mes craintes d'une escalade dans la terreur, un ami biologiste-immunologiste me tenait un discours rassurant.

Je ne cesse de penser que ce qui arrive ressemble à un processus qui, de longue date, donne la priorité au tout vaccinal sans vouloir entendre d'autres propositions de préventions ou de soins.

<http://www.centerforhealthsecurity.org/event201/videos.html>

Nous en avons de nombreux indices : notamment la multiplication des vaccinations obligatoires, universelles et indifférenciées dans tous les pays et c'est celui qui justifiait notre action.

Nous scrutons depuis des mois les modifications du code de la Santé Publique, qui est l'outil idéal permettant de suspendre tout contrôle démocratique dès qu'une alerte sanitaire est déclarée.

Qu'est-ce qui se cache derrière cette "masque-arade"? Nous ne prévoyons rien de bon. Le pire attendu, c'est la disponibilité rapide d'un vaccin, et l'instauration du passeport sanitaire ou du puçage.

Nous craignons que cette crise ne soit qu'un écran de fumée pour cacher un effondrement économique sans précédent pour achever notre société démocratique agonisante et introduire une nouvelle économie technocratique orwellienne.

Pour l'environnement cette mesure radicale peut s'avérer positive, mais pour la santé publique, le remède pourrait être pire que le mal.

Ici, j'insiste sur l'absence de réflexion. Notamment une relation possible avec les pollutions électromagnétiques qui pourraient modifier la structure des virus et perturber le cycle d'absorption de l'oxygène.

Sans parler bien entendu du stress engendré par les mesures de confinement, puis les carences alimentaires, les médications intempestives, autant de perturbateurs immunitaires plus dangereux que les virus.

Notre site : <https://www.infovaccin.fr/>

Nos actions ont besoin de vous :

https://www.infovaccin.fr/faire_un_don.html

Visitez notre site Facebook : <http://www.facebook.com/infovaccin.lnplv>

Twitter : <https://twitter.com/ALnplv>

Nous vous remercions de diffuser cette lettre d'informations à tous vos contacts, votre soutien est important.

Mise en page par Florence Wurtz

Cette lettre sera peut-être la dernière sous cette forme. Nous croulons sous des informations de toute part et il nous est devenu impossible de les vérifier toutes pour discerner l'info de l'infox. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre le risque de propager des nouvelles, mêmes justes, qui justifieront inévitablement l'opprobre et la condamnation.

Dans un contexte pandémique soigneusement amplifié par les médias, nous deviendrons vite l'ennemi à abattre.

*La lutte pour le libre choix vaccinal a toujours été inégale et nous n'avons que peu de prise sur les événements. Tout contrôle démocratique étant suspendu, au moment où nous attendions le verdict de la haute cour de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, * les actions judiciaires seront vaines.*

* https://childrenshealthdefense.org/news/chds-brief-to-the-european-court-of-human-rights/?utm_source=mailchimp

La majorité de nos concitoyens appellent « au vaccin » qui ne tardera pas et qui sera obligatoire pour tous (et tous les âges). Les réfractaires seront davantage encore stigmatisés comme des dangers publics, livrés à la vindicte populaire et cloués au pilori.

Mais nous devons toutes et tous garder confiance. De traverser cette période avec le maximum de sérénité possible en respectant les consignes, même si elles apparaissent parfois irrationnelles ou disproportionnées.

**Jean-Pierre Eudier,
Président de la LNPLV**

À virus méchant, vaccin urgent...

Désormais un être minuscule dicte sa loi à la terre entière. Sa loi ou plutôt celle de quelques-uns qui mêlant la Science à la terreur s'empressent de piétiner les derniers lambeaux de liberté, jusque dans les pays longtemps champions d'une démocratie mythique, mais déjà mitée.

L'Organisation Mondiale de la Santé devient l'Ordre Mondial...

Les vaccinations, autrefois présumées outils de santé face à une menace patente, sont chaque jour plus nombreuses et deviennent partout le sésame pour vivre, apprendre, travailler...

Pour chaque pays, un calendrier vaccinal s'étoffe, s'impose, l'acte médical devient simple routine administrative et les projets fleurissent de carnets de vaccination numérisés, centralisés, alors même qu'ils ne répondent à aucune menace sanitaire et épidémique...

De sorte qu'en matière de santé publique le risque, si minime soit-il, de ces médicaments fait jeu égal avec celui des maladies concernées.

Par sa puissance, le nouveau coronavirus, redouté par certains, mais peut-être espéré par d'autres, donne un coup d'accélérateur à une profonde tendance tyrannique.

Conditionnés au fil des ans, combien d'hommes se plaisent à être désormais confinés dans des clapiers et des niches, et à réclamer aveuglément un vaccin de plus*, quitte à consacrer à celui-ci les derniers restes d'une économie dévastée, et à négliger, voire écarter des précautions et des thérapies efficaces, mais moins estampillées !

À quoi bon protéger la planète et le climat si l'homme ne peut plus en jouir !

On voit par ces grands traits combien notre monde se rapproche des plus sinistres fictions.

Celles-ci offrent néanmoins une lueur d'espoir à travers des héros qui ont assez de libre arbitre et de détermination pour combattre la tyrannie et libérer les hommes.

Plus que jamais malgré le risque d'être stigmatisés, exclus, menacés, nous devons être ces héros !

* https://secure.avaaz.org/campaign/en/coronavirus_vaccine_31/?

[bsLdKhb&v=123923&cl=16827212443&_checksum=cc9908950c309f85cb2849ae7e0eae4e497a6f65917eae5d4ca6f273446f32](https://secure.avaaz.org/campaign/en/coronavirus_vaccine_31/?bsLdKhb&v=123923&cl=16827212443&_checksum=cc9908950c309f85cb2849ae7e0eae4e497a6f65917eae5d4ca6f273446f32)

Jean-Pierre AUFFRET

Dossier spécial sur le « CORONAVIRUS »**RAPPEL DE DEFINITIONS :****PANDEMIE**

Épidémie étendue à toute la population d'un continent, voire au monde entier.

EPIDEMIE

Développement et propagation rapide d'une maladie contagieuse, le plus souvent d'origine infectieuse, dans une population.

Pourtant l'OMS a défini cet état de virus comme étant une PANDEMIE !

REFLEXIONS de nos lecteurs, membres, adhérents**Réflexion de M.G du 29/02/2020 :**

« Depuis trois mois, la Thaïlande, pourtant voisine de la Chine n'a aucun cas chez elle. Les 37 cas répertoriés au début n'ont touché que des étrangers. L'idée m'est venue de regarder la politique vaccinale de la Chine : 18 vaccins obligatoires !

*Thaïlande : **Aucun vaccin obligatoire seulement trois conseillés !** Curieux non?*

Réflexion de F.S :

« **Trois jours avant le début officiel de l'épidémie**, une proposition de loi prévoyait notamment (article 6) : le « *maintien à domicile* » imposé ou encore (article 7) : « *des mesures exceptionnelles d'isolement contraint* ». Ce projet de loi reflète les conclusions non rendues publiques de DAVOS afin de préparer les chefs d'État et de gouvernement à une épidémie mondiale. »

EXTRAITS :

Proposition de loi relative à la sécurité sanitaire enregistrée au Sénat le **5 décembre 2019**
<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl19-180.html>

Enregistré à la Présidence du Sénat le **29 janvier 2020** <http://www.senat.fr/leg/ppl19-279.html>

« II. – Sans préjudice de l'article L. 3115-10 et dans les situations mentionnées aux articles L. 1413-15, L. 3115-1 ou L. 3131-1, le directeur général de l'agence régionale de santé peut, sur avis médical motivé, prendre, pour le compte du représentant de l'État dans le département, une mesure d'éviction à l'égard d'une personne contact. La personne contact qui fait l'objet d'une telle mesure est tenue de limiter sa présence dans les lieux regroupant du public. **Les conditions d'exécution de la mesure d'éviction sont déterminées par un décret en Conseil d'État.**

« **Les conditions d'exécution de la mise à l'isolement contraint sont déterminées par un décret en Conseil d'État.**

I. – Les conséquences financières résultant pour les organismes de sécurité sociale de la présente loi sont compensées, à due concurrence, par la **création d'une taxe additionnelle** aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

DERNIERES MINUTES (24 mars 2020)

Didier Raoult claque la porte du Conseil scientifique de Macron

Source : LES ECHOS – 24/03/2020 – Paul Molga

https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/exclusif-coronavirus-didier-raoult-claque-la-porte-du-conseil-scientifique-de-macron-1188372?xtor=CS1-25&fbclid=IwAR2WH2OV88uPO5nLXqdsHz_x3o2DYR8xeFtAR_6vNx_3T-kaOn11xdFOdzo&fbclid=IwAR3-cBd67DsHsSxAYzYK7lbDoUoghNSn5a6NKhxXNXPBdvF2CiDz1AiSDFg&fbclid=IwARo8GWf8q5oKxin41JmfzQ_uULC_GMJ_Po1UBqvktUjIBhblboS3dZa1J54o



« **Stratégie pour ne pas être affecté(e) par le Coronavirus (COVID-19)** »

Dessin de René Bickel, avec son aimable autorisation



Merci à Jean Bitterlin pour la traduction du projet de livre de David Crowe :

La partie qui se trouve sous « Compréhension RT-PCR » semble très importante et permet de comprendre comment sont faits les tests. Il est évident qu'il est curieux, pour pouvoir détecter une entité mortelle, que l'on soit obligé de prélever un échantillon et de multiplier cette entité, qui s'y trouve sous d'infimes quantités, par des milliards de fois afin qu'elle soit détectable.

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn%3Aaaid%3Ascds%3AUS%3A83dd8bf8-1a67-4537-812f-4od48a635ba4>

David Crowe : Canadien, président de rethinking aids, qui remet en cause la responsabilité d'un virus (le VIH) dans l'apparition du SIDA. C'est un ami de Joan Shenton, journaliste anglaise qui a écrit un livre sur ce sujet (Positively False)



Conte du marchand se rendant à Jerusalem

« Les Contes de Canterbury »

par Geoffrey Chaucer entre 1387 et 1400

La Peste était en route vers Damas et croisa la caravane d'un chef dans le désert.

« Où allez-vous si vite ? » s'enquit le chef.

« À Damas, j'ai l'intention d'y prendre mille vies. »

Au retour de Damas, la Peste croisa de nouveau la caravane.

Le chef dit : « C'est cinquante mille vies que vous avez prises, non mille ».

« Non, dit la Peste. J'en ai pris mille. C'est la Peur qui a pris le reste. »



Mesures d'Emmanuel Macron : des détails sur le fondement juridique du « confinement »

Il est possible aussi que des escroqueries aient lieu, avec de faux policiers ou "contrôleurs supplétifs" réclamant le versement immédiat d'une amende (éventuellement "négociée") aux personnes démunies de l'attestation.

Paris, le mardi 17 mars 2020 :

Lors de son allocution solennelle à la nation, le président de la République a annoncé ce 16 mars un certain nombre de mesures pour faire face à l'épidémie de Covid-19 en France. Sans prononcer le mot, c'est un véritable « confinement » qui a été annoncé, à l'image de celui décrété par nos voisins transalpins.

Si le mot a été évité par le chef de l'État, il fut finalement lâché par le ministre de l'intérieur à l'occasion d'un long exposé des conditions de circulation, à compter du 17 mars 2020 à midi.

Des mesures prises sur le fondement du Code de la Santé Publique

Emmanuel Macron n'avait pas précisé dans son discours le fondement juridique sur lequel les mesures allaient être prises. En dépit des rumeurs persistantes (dont on ne saura sans doute jamais si elles ont été des réelles hypothèses de travail), ni le recours à l'article 16 de la Constitution, ni le recours à l'état d'urgence n'ont été évoqués.

Toutefois, tard dans la nuit du 16 mars, le décret n° 2020-260 « *portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19* » a été publié.

Il nous apprend que les mesures d'exception vont être prises en application de l'article L. 3131-1 du Code de la Santé Publique, et plus particulièrement d'un chapitre méconnu du grand public et traitant des « *mesures d'urgences* ».

En vertu de ce texte :

« *le ministre chargé de la santé peut, par arrêté motivé, prescrire dans l'intérêt de la santé publique toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population* », et ceci, « *en cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence* ».

Les mesures de confinement avaient déjà été évoquées dans les plans « *Pandémie grippale* » édictés dans les années 2000 en réponse aux menaces de l'époque (SARS, H1N1, grippe aviaire...).

Il avait été prévu, en dernier recours, et sur cette base légale de l'article L.3131-1 du Code de la Santé Publique toute une série de mesures limitant drastiquement les libertés individuelles (interdiction de circuler, fermeture des établissements scolaires et des entreprises, suspension des services funéraires...).

Le texte du décret :

A ce stade, le décret prévoit l'interdiction « jusqu'au 31 mars 2020 » du déplacement de toute personne hors de son domicile à l'exception de ceux réalisés « dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et en évitant tout regroupement de personnes » pour les motifs suivants :

« 1° : Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés ;

2° : Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées par arrêté du ministre,

3° : Déplacements pour motifs de santé ;

4° : Déplacements pour motifs familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables ou pour la garde d'enfants (ce qui inclut les gardes alternées pour les enfants dont les parents sont séparés, ndr) ;

5° : Déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie. »

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions devront se munir d'un document permettant de justifier « sur l'honneur » que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

Cette « attestation » pourra être présentée sur papier libre.

Toutefois, l'article 2 du décret précise que le préfet est en droit d'adopter des mesures « plus restrictives en matière de déplacement des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent ».

Vers un examen périodique :

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, le bienfondé des mesures prises en vertu de l'article L.3131-1 feront l'objet d'un examen périodique par le Haut Conseil de la santé publique.

Les mesures étant particulièrement attentatoires aux libertés individuelles, il est bien entendu prévu qu'il sera mis fin « sans délai à ces mesures dès lors qu'elles ne seront plus nécessaires ».

Les personnes violant ces règles sont passibles d'une amende immédiate de **38 euros**, pouvant être majorée jusqu'à **135 euros**. Quelques 100 000 policiers seront déployés sur l'ensemble du territoire pour contrôler leur bonne application.



Arrêté du 9 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (JO du 10 mars) :

« *Tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 1000 personnes est interdit jusqu'au 15 avril. Les Préfets peuvent prendre des mesures dérogatoires.* »

L'arrivée du printemps peut-elle freiner l'expansion du coronavirus ?

Donald Trump a sa petite idée. Il y a quelques semaines, sur Twitter, le président américain annonçait la fin de l'épidémie de Covid-19 pour le printemps prochain.

Source : RTBF.be – 27/02/2020

https://www.rtbf.be/info/dossier/epidemie-de-coronavirus/detail_l-arrivee-du-printemps-peut-elle-freiner-l-expansion-du-coronavirus?id=10442595

Coronavirus: le FMI appelle à faire «plus plutôt que pas assez»

Source : Le Figaro – 04/03/2020 – Florentin Collomp

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/coronavirus-le-fmi-appelle-a-faire-plus-plutot-que-pas-assez-20200304>

Le coronavirus de la récupération politique a encore frappé !

Profitons de la détresse des gens face à une crise inédite pour mieux leur faire avaler un agenda politico-économique digne du Gosplan dont on connaît pourtant le fabuleux succès... La classe !

Source : Contrepoints – 17/03/2020 – Nathalie MP Meyer

https://www.contrepoints.org/2020/03/17/366746-le-coronavirus-de-la-recuperation-politicienne-a-encore-frappe?utm_source=Newsletter+Contrepoints&utm_campaign=5038bfc710-Newsletter_auto_Mailchimp&utm_medium=email&utm_term=o_865f2d37bo-5038bfc710-113559185&mc_cid=5038bfc710&mc_eid=e163844922

Coronavirus : des médecins portent plainte contre Édouard Philippe et Agnès Buzyn

Source : L'EXPRESS.fr – 19/03/2020



Ils estiment qu'Édouard Philippe et Agnès Buzyn "avaient conscience du péril et disposaient des moyens d'action, qu'ils ont toutefois choisi de ne pas exercer".

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/coronavirus-des-medecins-portent-plainte-contre-edouard-philippe-et-agnes-buzyn_2121431.html?fbclid=IwAR2y591tguGoETDCMjhFPaJOccQSIvaubfOltzks6DDYEYYJBsQ1VwgQQFc

Covid-19 : 8 vérités à propager

Source : NEOSANTE – 17/03/2020 – Yves Rasir (nous partageons ce site reçu par mail, toujours pour une libre expression, sans censure)

https://mailchi.mp/neosante/covid-19-8-vrits-propager?fbclid=IwAR2GfzEo5uAW7AdxbNhsGycxfQUUj1AE5UQAiuggdCZxkjkE_teYm5ws4G8

L'immunité est la seule arme contre le Covid-19

Jacques-André Haury rappelle l'importance de la réaction de notre système immunitaire face à un virus.

Source : 24H.fr – 18/03/2020

https://m.24heures.ch/articles/30175118?fbclid=IwARonIFAmO7qEYSni5micgkIIsu8Vhwgln46_pooJoBnegdvnIhIDocWKA

COVID-19 : les facteurs de risque de décès identifiés**Source : MEDSCAPE – 17/03/2020 – Ricki Lewis**

https://francais.medscape.com/voirarticle/3605740?nlid=134553_2401&src=WNL_mdplsnews_200318_MSCPEDIT_FR&uac=244220AY&faf=1

Le vaccin contre le coronavirus n'est pas à attendre pour tout de suite

Malgré les annonces enthousiastes, la procédure de tests rend improbable la mise sur le marché d'un vaccin contre la maladie du Covid-19 avant de très longs mois.

Source : HUFFPOST – 18/03/2020 – Matthieu Balu

https://www.huffingtonpost.fr/entry/coronavirus-pourquoi-il-ne-faut-pas-esperer-larrivee-rapide-dun-vaccin_fr_5e70df7fc5b63c3b64854056?fbclid=IwAR3q43tg1nApuZwRXUCZx8X79B_C-ihvMg8xKSn-iCFK5TlrH4egwszZ1dQ

Pour interpréter la pandémie dans le respect de la "culture" chère à E. Macron**Source : Site de Marc Girard – 18/03/2020**

<http://www.rolandsimion.org/spip.php?article464&fbclid=IwARoUhKJCbIbccoSyeDogxe...sbWb9giThQssrQhSDPIh5evMdGaxJLSS4>

Coronavirus : un poing sur la « pandémie »**Source : Site de Marc Girard – 13/03/2020**

<http://www.rolandsimion.org/spip.php?article463&lang=fr>

Hydroxychloroquine : comment la mauvaise science est devenue une religion.**Source : Anthro-po-logiques – 24/03/2020 Jean-Dominique Michel, anthropologue médical et expert en santé publique, Genève.**

<http://jdmichel.blog.tdg.ch/archive/2020/03/24/hydroxychloroquine-comment-la-mauvaise-science-est-devenue-u-305255.html#more>

Coronavirus : la Corée a endigué l'épidémie sans confiner les villes

La Corée du Sud est l'un des pays qui a été le plus infecté par le Covid-19 mais aussi celui où le taux de mortalité est le plus faible.

Source : CONFLITS – South China Morning Post – 14 mars 2020

<https://www.revueconflits.com/coronavirus-coree-du-sud-traitement-epidemie/#ligne>

Grande-Bretagne : Boris Johnson avance à petits pas

Le gouvernement britannique se refuse pour l'heure à fermer écoles, pubs et restaurants.

Source : Le Figaro International – 16/03/2020 – Arnaud De La Grange

<https://www.lefigaro.fr/international/coronavirus-boris-johnson-avance-a-petits-pas-20200316>

**Pays-Bas : le Premier ministre néerlandais s'est exprimé :
il n'envisage pas de confinement total pour les Pays-Bas**

Mark Rutte souhaite favoriser le développement d'une immunité collective aux Pays-Bas, excluant un confinement total de la population.

Source : RTL Info – 16/03/2020

<https://www.msn.com/fr-be/actualite/coronavirus/coronavirus-le-premier-ministre-n%C3%A9erlandais-sest-aussi-exprim%C3%A9-il-nenvisage-pas-de-confinement-total-pour-les-pays-bas/ar-BB11h8xb?fbclid=IwAR38D-DuO3t4leXxe-JQbzoLK-WEgfXYolohZkMk-Gi5xm1y8d-MURZLM>



Diagnostiquons et traitons, premiers résultats pour la chloroquine

Séminaire Didier Raoult 15 mars 2020

Assemblée générale APHM – Soins et diagnostic COVID -19

Transcription de la conférence du Pr Didier Raoult

<https://youtu.be/n4J8kydOvbc>

“Dans le passé, on a traité les maladies infectieuses par la quarantaine, la dernière fois à Marseille, c’était pour le choléra et ça n’a pas marché. À notre époque, nous devons diagnostiquer et traiter. Pour le Sida, il y avait une terreur terrible de la contagion ; on a maîtrisé la maladie en diminuant la charge virale par le traitement : le malade va mieux et il n’est plus contagieux.

Les Chinois et les Coréens sont les plus rapides. En France 6500 tests seulement ont été effectués au 5 mars, on est en retard, on a trop peu de test. Le test est une PCR banale, tout le monde est capable de le faire, c’est une question stratégique et d’organisation.

L’IHU Méditerranée Infection est une exception : 8 000 PCR ont été effectuées, dont sur les rapatriés de Chine, pour ne pas les laisser enfermés (l’exemple à ne pas suivre est celui du paquebot japonais, avec des personnes âgés, donc très à risque, on a réalisé un vrai modèle expérimental, la mortalité est faible, proportion de 1% de morts chez les infectés, par contre c’est très contagieux. Sur ce paquebot, il y avait 3000 personnes, 700 infectés, 8 morts).

Selon le site de référence, South China Morning Post, en Corée on observe moins 1% de morts.

Nous avons testés les rapatriés de Chine : testés 6118, dont 311 positifs. Nous avons aussi effectué des tests rétrospectifs sur nos malades des années précédentes : ils sont négatifs, c’est bien un nouveau virus.

Le ministère de la santé nous a demandé les % de positifs par tranche d’âge.

Habituellement pour la grippe, les enfants sont très porteurs avec une charge virale importante dès l’âge de 2 ans.

Avec le SARS-CoV-2, on observe l’inverse :

- entre 0 et 1 an : 0 positif
- de 1 à 5 ans : 1,1% de positifs
- de 5 à 10 ans : 3,6% positifs
- de 15 à 18 : 15,3%
- plus de 18 ans : là on commence à voir des porteurs en plus grande proportion

Étude chinoise 9 mars 2020 – Lancet (191 patients)

Étude rétrospective des facteurs de risques.

L’âge, pathologies associées sont des facteurs de risque, le temps de portage viral est essentiel pour contrôler la maladie.

Si le patient n’est pas traité, le portage dure 20 jours en moyenne et le malade est contagieux s’il n’est pas traité. Donc l’isolement de 14 jours ne veut rien dire.

Nous avons isolé 143 souches à l’IHU, les séquences seront faites pour corrélérer avec la sensibilité au traitement, la sévérité et l’évolution de la maladie. Ceci nous permet d’évaluer les stratégies thérapeutiques.

.../...

Le Pr Raoult est menacé toutes les nuits au téléphone de tous les maux s'il n'arrête pas de dire que la chloroquine est efficace.

Grâce à la demi-censure étatique contre sa dernière vidéo, celle-ci a été vue 450 000 fois.

La chloroquine et l'hydroxychloroquine : l'IHU traite depuis 25 ans certaines infections bactériennes avec l'hydroxychloroquine à la dose de 600 mg par jour.

Une publication chinoise préliminaire a testé 2 x 500 mg par jour de Plaquenil : c'est une dose plus forte et difficile à maîtriser.

Au passage, les discussions sur les plateaux télé sont comparables à des discussions de comptoir de bar !

Hydroxychloroquine as a treatment of COVID-19: results of an open-label non-randomized clinical trial,

Cet essai a été validé par l'ANSM.

Sur 24 personnes : la charge virale est étudiée, en comparaison avec les patients de Nice et d'Avignon non traités.

Au bout de 6 jours, 90 % des non traités sont porteurs.

Avec hydroxychloroquine, après 6 jours, 25 % sont porteurs du virus.

L'IHU a ajouté un antibiotique efficace contre les infections bactériennes des pneumonies et contre certains virus, l'azithromycine, résultats complets la semaine prochaine.

Après 6 jours : Azt + Plaquenine, 0% de patient positif au virus après 6 jours de traitement.

Tous les patients décédés meurent avec le virus, donc le fait de ne plus porter le virus change le pronostic.

Il faut tester (diagnostiquer) et traiter, le Pr Raoult préconise, si fièvre et toux, de tester et traiter le patient le plus vite possible.

Dernières nouvelles

Une victoire pour la Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations !

« On perd de nombreuses batailles, mais on gagne parfois quelques combats. »

Jean-Pierre Eudier

La Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations, par une requête, enregistrée le 26 décembre 2018, au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, a demandé à celui-ci d'annuler pour excès de pouvoir les dispositions du 4° de l'article 3 de l'arrêté de la ministre des solidarités et de la santé, du 05 novembre 2018.

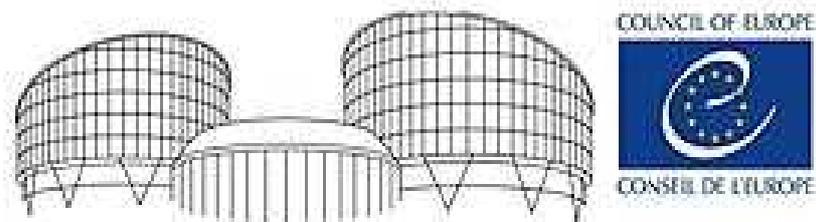
Arrêté relatif à la formation des assistants maternels fixant le modèle de convention de stage, prévu à l'article D.421.44 du code de l'action sociale et des familles.

Dispositions de par qu'elles prévoient qu' *«est annexé à cette convention de fournir un certificat médical attestant que le futur stagiaire est à jour de ses vaccinations obligatoires **et recommandées**, pour les professionnels de la petite enfance, selon le calendrier des vaccinations prévu à l'article L. 3111-1 du code de la santé publique »*.

Monsieur Jean-Paul PELLET a alerté la Ligue et Me Joseph en soulignant au moins trois abus :

- **1er** : les assistantes maternelles exercent à leur domicile, qui ne doit pas être considéré comme un établissement. Un établissement, cela suppose une structure juridique, des locaux techniques, un bureau d'accueil, des services administratifs...
On ne peut donc pas exiger des assistants maternels les vaccinations DTP-HB prévus dans les établissements d'accueil d'enfants d'âge préscolaire (obligation figurant dans l'arrêté du 15 mars 1991 – JO du 3 avril 1991).
- **2ème** : on constate que ce qui est simplet recommanDé devien obligatoirE par simple arrÊté.
- **3ème** : ce texte renforce le caractère officiel du calendrier des vaccinations. Le Conseil d'Etat vien de nous donner raison sur l'essentiEl en faisant injonction au ministÈre de la santÉ de supprimer « et recommandÉes ».





EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Cette audience a été annulée, sans date de report annoncée

Le confinement sera-t-il levé à temps ?

La Cour Européenne des Droits de l'Homme va se prononcer sur la vaccination obligatoire, le 30 avril 2020

La demande de EFVV de présenter un dossier de défense devant la CEDH a été acceptée. Nous travaillons à la préparation de ce dossier et vous invitons à nous soutenir dans cette action.

L'audience se tiendra le 30 avril 2020 à Strasbourg.

Le verdict de celle-ci sera capital pour notre cause.

Si vous souhaitez y assister, nous vous communiquerons les modalités d'inscription.

(demande à faire par mail à lnplv.adm@gmail.com ou florence.w.lnplv@gmail.com)

Courrier reçu de la CEDH, concernant l'audience pour les affaires 47621/13 des parents Vavricka, et de cinq autres familles de la République tchèque :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn%3Aaaid%3Asc%3AUS%3A0306ae99-2657-4da8-a486-b39db91c8bf5>

Traduction intégrale de la lettre 'amicus curiae' envoyée par l'association "Children's Health Defense" à la CEDH dans la décision qu'elle doit rendre en grande chambre sur la vaccination obligatoire pour l'affaire Vavricka vs la République Tchèque.

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn%3Aaaid%3Asc%3AUS%3Afbeg96165-e249-4395-a796-beb9340879af>

Divers / Entraide

Cette page est dédiée à l'entraide, échange d'informations, pour le bien de tous.

La vaccination peut entraîner des dommages de santé, voire le décès. Mais l'alimentation joue aussi un rôle important pour maintenir en bonne santé ou soigner notre système immunitaire.

Que penser de la « nourriture » irradiée, (appelée « ionisée » pour faire moins peur), des pesticides, des OGM, des additifs, hormones, et surtout, des animaux vaccinés... ? Car dès qu'un animal que nous ingérons est vacciné, nous ingérons aussi cette vaccination.

Nous allons vous parler de **Pierre Hinard**, agronome, expert en développement durable, qui travaille à l'émergence de filières alternatives et solidaires. Il a tenté, en vain, de faire évoluer le système classique de distribution, les industriels de l'agroalimentaire et grandes surfaces.

Il est devenu lanceur d'alerte, après avoir alerté les médias que de la viande avariée était envoyée dans des grandes surfaces. Il a repris la ferme familiale, et s'est engagé à produire de la viande de qualité.

Ses animaux sont nourris **EXCLUSIVEMENT** à l'herbe, sans OGM, ni pesticides, ni hormones, et **SANS VACCINATION** (un contrôle sanitaire par un vétérinaire a lieu régulièrement, qui confirme la bonne santé des animaux).

De part tous ces critères, la viande ingérée possède tous les nutriments nécessaires, et a un impact potentiel sur l'écologie (pas de pesticides, pas d'OGM, l'engrais pour l'herbe est fourni par les ruminants eux-mêmes non contaminés,...).

Pour permettre à chacun de nous de pouvoir choisir de manger de la viande de qualité, sans risque pour nos santé et pour la Nature, il a créé "**leboeufdherbe**", qui regroupe d'autres éleveurs ayant le même principe que lui.



<https://www.leboeufdherbe.fr/>

Les commandes sont livrées à domicile, par Chronofresh, pour assurer la conservation du produit mis sous vide.

<https://www.okpal.com/mon-combat-pour-la-sante-des-consommateurs/>

Un homme a eu le courage de devenir lanceur d'alerte : Pierre Hinard

Au cours de sa carrière, étant Directeur Qualité chez un industriel de la viande, fournissant tous les grands noms du secteur, il a été témoin de dérives sanitaires. Après son alerte, il a été licencié sans préavis, et refusant un système où la cupidité l'emporte sur la santé publique, et porteur de solutions concrètes pour mieux manger, il a écrit [Omerta sur la viande](#), publié aux Éditions Grasset, et a en parallèle repris la ferme familiale.



Le blog de Pierre Hinard : <http://www.pierrehinard.com/>

DEUX CONTES PHILOSOPHIQUES – à méditer

CHANCE OU MALCHANCE ? Qui peut le dire ?



Il y avait, dans un village, un homme très pauvre qui avait un très beau cheval.

Le cheval était si beau que les seigneurs du château voulaient le lui acheter, mais il refusait toujours.

« Pour moi ce cheval n'est pas un animal, c'est un ami.

Comment voulez-vous vendre un ami ? » demandait-il.

Un matin, il se rend à l'étable et le cheval n'est plus là.

Tous les villageois lui disent : « On te l'avait bien dit ! Tu aurais mieux de le vendre. Maintenant, on te l'a volé... quel malchance ! »

Le vieil homme répond « Chance, malchance, qui peut le dire ? »

Tout le monde se moque de lui. Mais 15 jours plus tard, le cheval revient, avec tout une horde de chevaux sauvages.

Il s'était échappé, avait séduit une belle jument et rentrait avec le reste de la horde.

« Quelle chance ! » disent les villageois.

Le vieil homme et son fils se mettent au dressage des chevaux sauvages. Mais une semaine plus tard, son fils se casse une jambe à l'entraînement.

« Quelle malchance ! » disent ses amis.

« Comment vas-tu faire, toi qui est déjà si pauvre, si ton fils, ton seul support, ne peut plus t'aider ! »

Le vieil homme répond « Chance, malchance, qui peut le dire ? »

Quelques temps plus tard, l'armée du seigneur du pays arrive dans le village, et enrôle de force tous les jeunes gens disponibles. Tous... sauf le fils du vieil homme, qui a sa jambe cassée.

« Quelle chance tu as, tous nos enfants sont partis à la guerre, et toi tu es le seul à garder avec toi ton fils. Les nôtres vont peut-être se faire tuer... »

<https://createursdunouveaumonde.com/histoire-vieux-chinois-chance-malchance/>



Alors qu'il marchait à l'aube sur la plage, le vieux vit devant lui un jeune homme qui ramassait des étoiles de mer et les jetait à l'eau. Il finit par le rejoindre et lui demanda pourquoi il agissait ainsi. Le jeune homme lui répondit que les étoiles de mer mourraient s'il les laissait là jusqu'au lever du soleil.

« Mais la plage s'étend sur des kilomètres et il y a des millions d'étoiles de mer, répliqua-t-il. Quelle différence cela va-t-il faire ? »

Le jeune homme regarda l'étoile de mer qu'il tenait dans sa main et la lança dans l'écume. Il répondit : « Cela fera une différence pour celle-ci. »



VIDEO



La chaîne Youtube de la LNPLV

https://www.youtube.com/channel/UCLlBmavPS1i4iHOTTtpklQQ?view_as=subscriber



Pourquoi RAOULT est un héros !

Source : Idriss ABERKANE

https://www.youtube.com/watch?v=SgxGQ7-3u-l&feature=share&fbclid=IwARzgN_Cy1FBsUyWX5YqCWFVOKbUQU

Prof. Didier Raoult - Coronavirus : diagnostiquer et traiter, pas de confinement

17/03/2020

<https://www.youtube.com/watch?v=dq6INBF1BDc&feature=youtu.be>

Prof. Didier Raoult : "j'ai traité en toute sécurité 4 000 patients avec la Chloroquine"

<https://www.youtube.com/watch?v=brFBjpkOMY8&feature=youtu.be>

Entretien avec le Dr. Claus Köhnlein

Coronavirus : danger ou pandémie de tests de laboratoire ?

Source : KLA TV.fr - 18/03/2020

https://www.kla.tv/Coronavirus-fr/15897&autoplay=true?fbclid=IwARoMroOWMN__iD2CNIxNkKXXuBXfWlgl6HuAfPdJ-ZW3lELl7eKEuy3FBg



Cui Bono Coronavirus with Dr. Joseph P. Farrell

Catherine Austin Fitts, ancienne assistante secrétaire d'état aux Usa, qui avait été pressentie comme gouverneur de la Fédéral Réserve (ceux qui créent les dollars sur cette planète). Aucun doute pour elle que Covid-19 est une opération géante pour provoquer le crash et redéfinir l'économie mondiale

Source : LeThe Solari Report - 18/03/2020 <https://youtu.be/DZIXxcTPDRo>

Coronavirus : Un scientifique fustige le gouvernement

Source : Le MEDIA - 17/03/2020 <https://www.youtube.com/watch?v=QwFKTE7XfEw>



Coronavirus et 5G à 60 Ghz

L'arrivée de la 5G modifie le système immunitaire, pouvant donc favoriser l'infection de virus.

Source : Ciel Voilé

<https://www.youtube.com/watch?v=YucZn1W6oNg>



DEL BIGTREE

VACCINATION ET AUTISME

Del Bigtree apporte la preuve que les analyses "scientifiques" avancées par Bigpharma sont erronées, concernant le rapport entre vaccination et autisme.

<https://www.youtube.com/watch?v=caYwBq4Li5w>

Version sous-titrée en français.

Allemagne, vaccination obligatoire : aujourd'hui le bétail, demain les enfants

Source : Ciel Voilé - 17 févr. 2020

<https://www.youtube.com/watch?v=IQS5GogNK2o>



Notre sélection de livres

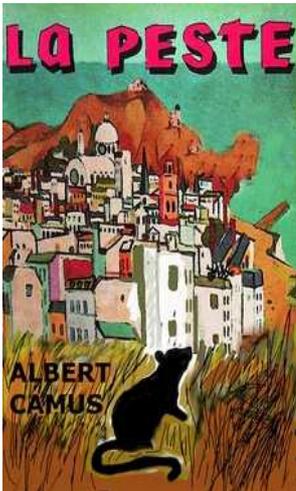
Un choix divers de livres sur les vaccins :

A voir sur le site de la Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations :

http://www.infovaccin.fr/liste_ouvrages.html (liste des ouvrages)

http://www.infovaccin.fr/librairie_nouveau.html (les nouveautés)

http://www.infovaccin.fr/resume_livres.html (les résumés des livres)



LA PESTE – Albert Camus – 1947

” Il est des heures dans l’histoire où celui qui ose dire que 2 et 2 font 4 est puni de mort.” Albert Camus – La Peste.

Roman publié en 1947 qui permet à son auteur de recevoir le prix des critiques. Son livre fait partie d’une trilogie révoltée qui se complète avec ” *L’homme révolté*” et ” *Les justes*”, qui donneront à Albert Camus le prix Nobel de littérature.

RESUME :

Bernard Rieux: médecin qui lutte contre la peste, sensible, humaniste et n’est pas prêt de baisser les bras contre la lutte contre cette épidémie.

- **Jean Tarrou:** Voisin de Rieux, ne croit qu’en l’homme, il se battra pour comprendre, souffre lorsqu’il se rend compte que la peste est l’histoire de tous, se révolte et s’offusque contre cette épidémie, se met au service de Rieux pour organiser le service sanitaire.
- **Joseph Grand:** employé de la mairie, sera le premier à guérir de la peste.
- **Cottard:** Sauvé du suicide par Joseph Grand, le seul à profiter et tirer profit de la peste pour faire des affaires, représente le collaborateurs et ses travers.
- **Paneloux:** Prêtre jésuite qui considère la peste comme une punition divine et blâme les Oranais.
- **Raymond Rambert:** journaliste qui fait son possible pour essayer de mettre les voiles pour rejoindre la femme qu’il aime.
- **M. Michel:** Concierge de l’immeuble de Rieux, 1^{ère} victime de la peste.
- **Castel:** Confrère de Rieux qui essaye de développer un vaccin.
- **Othon:** Juge d’Oran, au début du récit absolument impassible face à ce désastre, après que la peste n’emporte son fils aimé, il joint les rangs du Docteur Rieux
- **Mercier:** Directeur du service communal.
- **Richard:** Docteur émérite de la ville d’Oran.
- **Mme Rieux (mère):** Mère du docteur Rieux
- **Mme Rieux (épouse de Rieux) :** va en montagne afin de se faire guérir



“Les animaux malades de la peste”

Jean de la Fontaine (*Les fables – Recueil II, livre VII*)

Jean de La Fontaine a écrit deux recueils de fables qui sont divisés en livres.

Le premier publié en 1668 est une dédicace au Dauphin et le deuxième en 1678.

La fable prête à l'animal les qualités et les défauts de l'homme et le monde animal créé par La Fontaine est la représentation de la société du 17ème siècle.

Cela lui permet d'éviter la censure. La Fontaine peint l'homme de façon pessimiste et critique le roi et sa cour.

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le Ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La Peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom)
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.
Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés :
On n'en voyait point d'occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie (1);
Nul mets n'excitait leur envie ;
Ni Loups ni Renards n'épiaient
La douce et l'innocente proie.
Les Tourterelles se fuyaient :
Plus d'amour, partant plus de joie.
Le Lion tint conseil, et dit : Mes chers amis,
Je crois que le Ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune ;
Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux,
Peut-être il obtiendra la guérison commune.
L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
On fait de pareils dévouements :
Ne nous flattons donc point ; voyons sans indulgence
L'état de notre conscience.
Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons
J'ai dévoré force moutons.
Que m'avaient-ils fait ? Nulle offense :
Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le Berger.

Je me dévouerai donc, s'il le faut ; mais je pense
Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi :
Car on doit souhaiter selon toute justice
Que le plus coupable périsse.
- Sire, dit le Renard, vous êtes trop bon Roi ;
Vos scrupules font voir trop de délicatesse ;
Et bien, manger moutons, canaille, sottise espèce,
Est-ce un péché ? Non, non. Vous leur fîtes Seigneur
En les croquant beaucoup d'honneur.
Et quant au Berger l'on peut dire
Qu'il était digne de tous maux,
Etant de ces gens-là qui sur les animaux
Se font un chimérique empire.
Ainsi dit le Renard, et flatteurs d'applaudir.
On n'osa trop approfondir
Du Tigre, ni de l'Ours, ni des autres puissances,
Les moins pardonnables offenses.
Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtons,
Au dire de chacun, étaient de petits saints.
L'Ane vint à son tour et dit : J'ai souvenance
Qu'en un pré de Moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.
A ces mots on cria haro sur le baudet.
Un Loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.
Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
Manger l'herbe d'autrui ! quel crime abominable !
Rien que la mort n'était capable
D'expié son forfait : on le lui fit bien voir.
Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

(1) à chercher à se nourrir

*Faute de temps et de ressources humaines, certains liens sont en version originale.
Nous vous invitons donc à demander la traduction proposée par le net lors de leur ouverture.*

Chacun doit pouvoir choisir librement

